

**Séance du
Conseil du
4 décembre
2023**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Michel Rousseau, maire suppléant, les conseillers, MM. Yvon Roy, Martin Papineau et Luc Vézina et la conseillère, M^{me} Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Sont absents MM. Frédéric Poulin et Simon Nadeau

1. Ouverture de la séance

M. le maire suppléant, Michel Rousseau, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire suppléant, Michel Rousseau
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Martin Papineau, siège #4
M. Luc Vézina, siège #5

Sont absents : M. Frédéric Poulin, Maire
M. Simon Nadeau, Siègne #1

2023-12-01

Adoption de
l'ordre du
jour

2007-12-01-ss 3. Adoption de l'ordre du jour

Considérant que l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Représentante autorisé ClicSÉQUR;
7. Déposition des intérêts pécuniaires des Élus municipaux;
8. Date séance ordinaire du conseil 2024;
9. Adoption du budget 2024 de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;
10. Avis de motion pour le règlement de taxation 2024;
11. Présentation et adoption du budget 2024;
12. Représentant Camping Québec;
13. Contrat pour la collecte des matières résiduelles et recyclables;
14. Demande pour une carte de crédit au nom de la Municipalité;
15. Demande pour une carte débit au nom de la Municipalité;

16. Demande d'autorisation de modification d'un bâtiment à caractère patrimonial – Recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;
17. Ratification des contrats octroyé pour la reconversion de l'église;
 - Arpentage Côte-du-Sud;
 - Yannick Savard
18. Programme d'aide à la Voirie Locale – Reddition de compte;
19. Adoption de la Politique Familiale;
20. Désignation d'un fonctionnaire pour la réglementation d'urbanisme – Inspecteur en bâtiments et adjoints ;
21. Contrat chargement de sable;
22. Rapport mi-carême;
23. Correspondance
 - Lettre comité de la politique familiale
 - Jour de l'an
24. Suivi des dossiers;
 - Ponceaux de la batture
25. Varia;
26. Période de questions écrites et verbales;
27. Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère M^{me} Edith Rousseau, appuyé par le conseiller M. Yvon Roy, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté le point varia restant ouvert.

2023-12-02

- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023**

Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Luc Vézina et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2023-12-03

- 5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion**

Ratification des comptes

Il est proposé par la conseillère Edith Rousseau, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 3409 au numéro 3416, des paiements Accès D ainsi que les salaires pour la somme de 104 327,69 \$.

2023-12-04

6. Représentante autorisée ClicSÉQR

Représentant
ClicSéqr

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-08-04 confirme l'embauche de M^{me} Virginie Gagnon comme directrice générale et greffière-trésorière depuis le 29 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-11-04 confirme que M^{me} Virginie Gagnon est désignée comme signataire officielle de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Déposition
des intérêts
pécuniaires

7. Déposition des intérêts pécuniaires de Élus municipaux

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière confirme que monsieur Frédéric Poulin, maire, monsieur Simon Nadeau, conseiller au poste numéro 1, madame Édith Rousseau, conseillère au poste numéro 2, monsieur Yvon Roy, conseiller au poste numéro 3, monsieur Martin Papineau, conseiller au poste numéro 4, monsieur Luc Vézina, conseiller au poste numéro 5, ainsi que monsieur Michel Rousseau, conseiller au poste numéro 6, ont remis leur formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » complété et signé. Le relevé annuel des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2023 est déposé lors de cette séance ordinaire du Conseil du 6 décembre 2023. Ce dernier sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2023-12-05

8. Date séance du conseil ordinaire 2024

Date séance
du conseil
ordinaire
2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après énuméré soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année **2024**, qui se tiendront les **lundis**, à la Salle des Bâisseurs du Centre de la Volière et qui débiteront à **19h00**.

- 15 janvier
- 5 février
- 4 mars
- 1^{er} avril
- 6 mai
- 3 juin
- 8 juillet
- 5 août
- 9 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

QUE l'avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

2023-12-06

Adoption du budget RIDGMR de l'Islet-Montmagny

9. Adoption du budget 2024 de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny a transmis son budget pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny présente un budget équilibré soient des dépenses de fonctionnement totalisant 1 060 483 \$ et des revenus équivalents de 1 060 483 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adopte, tel que présenté, le budget 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.

Avis de motion

10. Avis de motion – projet de règlement n 2023-12-151

Une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du Conseil.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur Martin Papineau, conseiller, qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera présenté pour adoption, le projet de règlement numéro 2023-12-151 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 ainsi que les conditions de leur perception.

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

Présentation
et adoption
du budget

11. Présentation et adoption du budget 2024

La séance extraordinaire pour la présentation et l'adoption du budget 2024 aura lieu lundi, le 18 décembre 2023, à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, à 18 h 30.

2013-12-07

12. Représentant Camping Québec

Camping
Québec

IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE M^{me} Virginie Gagnon soit par la présente, désignée pour demander et signer au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues pour les dossiers concernant Camping Québec.

2023-12-08

13. Contrat pour la collecte des matières résiduelles et recyclables

Contrat
collecte
déchets

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte de matières résiduelles 2023 arrive à échéance le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc-André Boulanger, représentant pour Ferme Denis Boulanger et Fils est disponible et disposée à continuer, pour l'année 2024, la collecte des matières résiduelles, conformément aux termes du contrat discuté préalablement ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues octroie le contrat de collecte de matières résiduelles et recyclables à la Fermes Denis Boulanger & fils au montant de 19 000\$ pour l'année 2024. Taxes applicables en sus.

QUE le présent contrat est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

QUE M. Frédérique Poulin, maire et M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à ce contrat.

QUE l'embauche est conditionnelle à la réception des documents exigés par la Municipalité.

2023-12-09

14. Demande pour une carte de crédit au nom de la Municipalité

Carte de
crédit

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit occasionnellement effectuer des paiements en ligne et faire des achats en magasin ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de carte de crédit et que la directrice générale doit effectuer les achats avec sa carte personnelle ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues demande une de carte de crédit pour la Municipalité au montant de 2500\$.

QUE la carte de crédit Visa Desjardins au montant de 2500\$ sera au nom de M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière.

QUE la carte de crédit Visa Desjardins sera exclusivement pour les achats de la Municipalité.

QUE le numéro d'identification personnel soit choisi par la directrice générale et sera garder confidentiel.

2023-12-10

15. Demande pour une carte débit au nom de la Municipalité

Carte débit

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne détient plus de carte débit Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité demande une carte de débit Desjardins.

QUE la carte sera au nom de M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière à l'égard du compte 90017.

QUE la carte débit sera pour dépôt seulement.

QUE le numéro d'identification personnel soit choisi par la directrice générale et sera garder confidentiel.

2023-12-11

CCU

16. Demande d'autorisation de modification d'un bâtiment à caractère patrimonial – Recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Gariepy ait fait une demande de permis afin de réaliser des travaux visant à annexer un abri piétonnier sur son garage ;

CONSIDÉRANT QUE le 258 chemin du Roi soit un bâtiment à caractère patrimonial, situé dans une zone patrimoniale ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment accessoire ait atteint la superficie maximale autorisée par le présent règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent à relier l'abri piétonnier au patio situé en cours arrière du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme accepte la réalisation des travaux sous respect des conditions suivantes :

Que l'abri piétonnier ne soit pas rattaché à aucune structure du bâtiment principal ;

Que le toit qui sera aménager sur l'abri piétonnier soit surélevé afin de mieux laisser paraître le caractère architectural du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE le caractère patrimonial du bâtiment soit et doit être préservé, notamment en respectant les bonnes pratiques en ces matières :

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité autorise les travaux au 258 chemin du Roi en respectant les conditions suivantes :

Que l'abri piétonnier ne soit pas rattaché à aucune structure du bâtiment principal.

Que le toit qui sera aménager sur l'abri piétonnier soit surélevé afin de mieux laisser paraître le caractère architectural du bâtiment.

2023-12-12

Église

17. Ratification des contrats octroyés pour la reconversion de l'église

CONSIDÉRANT QUE La Fabrique est en processus de reconversion d'église ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ait fait une demande au CPTAQ et qu'une somme de 15 000\$ ait été octroyé ;

CONSIDÉRANT QUE pour avancer un projet La Fabrique doit avoir des plans de l'église ainsi qu'un certificat de localisation à jour ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire avancer les travaux rapidement divers mandats ont été octroyés ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Papineau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De ratifier les contrats octroyés afin de mener à terme le projet de reconversion de l'église. Le mandat pour le relevé architectural ainsi que la maquette et les plans a été octroyé à M. Yannick Savard pour la somme de 2940 \$ taxe non-applicable. Au niveau du certificat de localisation, le mandat a été octroyé à la firme Arpentage Côte-du-Sud pour la somme de 2000 \$ taxes en sus.

2023-12-13

Reddition de compte
PAVL

18. Programme d'aide à la Voirie Locale – Reddition de compte

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;**

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-12-14

19. **Adoption de la Mise à jour de la Politique Familiale**

Politique
familiale

CONSIDÉRANT QUE la famille est reconnue comme une des priorités importantes pour le développement de notre Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite poursuivre les objectifs d'attraction et de rétention des jeunes et des familles sur son territoire par la mise en œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie et le bien-être des familles ;

CONSIDÉRANT QU' il est important de poursuivre les actions entreprises, par la MRC de Montmagny et la Municipalité, concernant le défi démographique, afin de supporter leurs objectifs visant le développement socio-économique global ainsi que l'occupation dynamique de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la Politique Familiale, avec l'aide des citoyens, ont entrepris une réflexion sur la situation des familles ainsi que sur leurs besoins. Les questionnaires et commentaires recueillis ont donc permis d'effectuer une révision complète de l'état de la situation, mettant en lumière des constats ainsi que des actions à renouveler, à améliorer, à modifier et à développer en faveur des familles ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette réflexion, un Plan d'action dans le cadre de la mise à jour de la Politique Familiale municipale a été déposée ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le Plan d'action dans le cadre de la mise à jour de la Politique familiale municipale telle que présenté dans le document.

2023-12-15

Inspecteur

20. Désignation d'un fonctionnaire pour la réglementation d'urbanisme – Inspecteur en bâtiments et adjoints

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r.35.2) sont confiées à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues par résolution avait désigné madame Aminata Ongoiba à titre d'officier municipal responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de la réglementation régissant la mise en place des installations septiques et des puits d'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Surprenant est maintenant principalement affecté à ces fonctions à la MRC de Montmagny ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues désigne désormais, monsieur Samuel Surprenant inspecteur principal et fonctionnaire désigné, et en son absence mesdames Valérie Gagné et Caroline Dumont à titre d'inspectrice-adjointe et fonctionnaire désignée adjointe chargé, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire ;

QUE M Samuel Surprenant, et en son absence Valérie Gagné, et Caroline Dumont, soient autorisés à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;

QUE M. Samuel Surprenant, et en son absence Valérie Gagné, Caroline Dumont, soient autorisés à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont ils ont charge d'application ;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise à M. Samuel Surprenant, Mme Valérie Gagné et Mme Caroline Dumont, de même qu'au directeur adjoint de la MRC.

2023-12-16

21. Contrat chargement de sable

Chargement de sable

CONSIDÉRANT QUE M. Cédric Guillemette est le chauffeur pour le camion épandeur ;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter le processus d'épandage M. Guillemette va charger le camion de sable avec son tracteur ;

CONSIDÉRANT QUE M. Guillemette demande 140 \$ de l'heure pour charger le camion de sable avec son tracteur ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau

APPUYÉ PAR Martin Papineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité octroie le contrat à M. Cédric Guillemette

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à ce qu'il fournisse les documents exigés par la Municipalité avant le 10 décembre 2023.

Rapport mi-Carême

22. Rapport Mi-Carême

Édith présente le rapport.

	23. Correspondances	
	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre comité de la politique familiale • Jour de l'an 	
2023-12-17		
Jour de l'An	CONSIDÉRANT QUE	le comité de la Fête du jour de l'An nous on écrit une lettre afin de renouveler l'activité du 31 décembre 2023;
	CONSIDÉRANT QUE	le comité de la Fête du jour de l'An aimerait se procurer des accessoires pour la soirée, des prix de présence ainsi que des jeux ;
	CONSIDÉRANT QUE	le comité nous demande une aide financière de 250 \$
	EN CONSÉQUENCE	
	IL EST APPROUVÉ PAR	Luc Vézina
	APPUYÉ PAR	Yvon Roy
	ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS	
	QUE	la Municipalité accorde un montant allant jusqu'à 250\$
	QUE	le montant sera remboursé sur présentation de factures.
		Abstention : M ^{me} Edith Rousseau s'abstient de voter puisque cette dernière est sur le comité de la Fête du jour de l'An.
Suivi des dossiers	24. Suivi des dossiers	
	<ul style="list-style-type: none"> • Ponceaux de la Batture 	
Varia	25. Varia	
Période de questions	26. Période de questions générales écrites et verbales	
		M. le maire suppléant demande à M ^{me} Gagnon ainsi qu'à M ^{me} Rousseau si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Ces dernières répondent que non.
2023-12-18	27. Levée de la séance	
Levée de la séance		Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Edith Rousseau, que la séance soit levée à 19 heures 47.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Michel Rousseau
Maire suppléant

